

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 29 juillet 2026**

**Convocation : 23 juillet 2026 Date d'affichage : 23 juillet 2026**

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf juillet à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

|                                             |                                                                         |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Commune de BOURGVILAIN :                    | M. Gilles LAMETAIRIE                                                    |
| Commune de LA CHAPELLE<br>DU MONT DE FRANCE | M. Philippe HILARION                                                    |
| Commune de DOMPIERRE LES ORMES              | Mme Géraldine AURAY<br>M. Emmanuel FENEON<br>Mme Nicole SCHLESSER       |
| Commune de GERMOLLES S/GROSNE               | M. Hervé JOSEPH                                                         |
| Commune de MATOUR                           | M. Patrick CAGNIN<br>Mme Fabienne DARGAUD<br>M. Stéphane SOTTY          |
| Commune de MONTMELARD                       | Mme Laure FLEURY                                                        |
| Commune de NAVOUR S/GROSNE                  | M. David SOUFFLOT<br>M. Jérôme BEQUIN                                   |
| Commune de PIERRECLOS                       | M. Emmanuel ROUGEOT<br>M. Yann DELHOMME                                 |
| Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE         | M. Didier SARRAZIN                                                      |
| Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX            | M. Alain BAMEY                                                          |
| Commune de SAINT POINT                      | M. Pierre-Yves QUELIN                                                   |
| Commune de SERRIERES                        | M. Richard BENAS                                                        |
| Commune de TRAMAYES                         | M. Pascal BRIDAY<br>Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON<br>M. Dominique GIBEAUX |
| Commune de TRAMBLY                          | M. Christophe BALVAY                                                    |
| Commune de TRIVY                            | Mme Lucienne WEISS                                                      |
| Commune de VEROSVRES                        | Mme Laurence GUILLOUX                                                   |

Nombre de délégués en exercice : 25    Nombre de délégués présents : 24

Etaient excusés et représentés : M. Thierry IGONNET par M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Yann DELHOMME

## **Modification du tableau des effectifs au 29 juillet 2026**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2026-64 du 6 mai 2026 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer, au titre des emplois permanents, deux postes de :

- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> pour le poste de gestionnaire ressources humaines et de secrétaire de mairie.

**Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, par 24 voix et 1 abstention :**

➤ **DECIDE** de créer au titre des emplois permanents deux postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,

➤ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,

➤ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal 2026 de la Communauté de communes,

➤ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

La Présidente.



Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-2026.0729-2026\_88-DE

**DELIB 2026-88**